



Saisie-arrêt sur salaire et arrêt de la saisie

Par **Lecoyotte59**, le 13/12/2017 à 16:20

Bonjour,

Peut-on demander l'arrêt d'une saisie sur salaire et payer directement l'huissier ou l'organisme à qui on doit la somme ?

En vous remerciant.

Par **amajuris**, le 13/12/2017 à 17:51

bonjour,

on peut toujours demander, mais il appartient à votre créancier ou son huissier d'accepter ou non.

si vous proposez de payer la totalité de votre dette, votre créancier devrait accepter.

salutations

Par **Visiteur**, le 13/12/2017 à 17:58

Bsr,

En principe non, car quand un créancier procède ainsi, c'est qu'il ne fait pas confiance.

Par **amajuris**, le **13/12/2017 à 18:01**

surtout que vous l'avez contraint en refusant une procédure amiable de faire une procédure judiciaire.

Par **Lecoyotte59**, le **13/12/2017 à 20:02**

Ok merci de vos réponses , seconde question : peut-on demander nous meme à être saisie plus ? Ou peut on versé au l huissier chaque mois en plus de la saisie ? Encore merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **13/12/2017 à 20:15**

Oui, certainement, mais le mieux est de lui demander ce qu'il préfère sur le plan comptable.

Par **Lecoyotte59**, le **13/12/2017 à 20:24**

Un grand merci a Pragma et amatjuris bonne soirée à vous